



Ma fille a signé le 20/04/15 une promesse de vente pour l'aquisit

Par **Gradub51**, le **20/10/2015** à **13:26**

[smile25]Ma fille a signé le 20/04/15 une promesse de vente pour l'aquisition d'un terrain (76000€ dont 6000€ frais d'agence) paiement comptant sans prêt financier indiqué sur le document. Est indiqué également la date de signature au 20/08/15 chez le notaire du vendeur. Étant sans nouvelle à une semaine de la signature, ma fille appelle l'agence et la réponse fut "ça m'étonnerait qu'on signe à la date prévue" sans autre explication. Ensuite plus de nouvelle j'usqu'à mi septembre où le notaire donne un Rdv (toujours sans explication ni accord préalable !) pour signature le 20/09/15. Le 18/09/15 le notaire appelle pour annuler le Rdv. La "raison" étant que les vendeurs (couple en divorce) n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur l'évacuation d'un chalet-garage situé sur ce terrain. Entre temps ma fille à fait toutes les démarche pour une construction et découvert un certain nombre de difficultés associées au PLU. Ma fille souhaite résilier ce contrat, pour non respect de la date de vente, et récupérer les arrhes versés sans indemniser l'agence. Est-ce possible ? Urgent Svp car ma fille a en vue une autre acquisition. Merci d'avance.